

# Conseil d'école n°2

Ecole Primaire St Léger sur Dheune

Vendredi 27 mars 2018

17h30

# 1. Bilan de l'exercice PPMS et aménagements préconisés

## Préconisations des forces de l'ordre et aménagements à envisager :

Pose d'un bouton anti-agression ( ex : école de RULLY) qui peut-être envisagée en 2 temps si le financement est trop onéreux. Équipement dans un premier temps de l'école maternelle qui demeurera un bâtiment public puis de l'école élémentaire en fonction de l'avancement du projet de construction de la nouvelle école.

### 1. En maternelle :

- Privilégier le confinement dans les classes à cause des escaliers et de l'âge des élèves : Installer les serrures et les clefs sur toutes les portes et poser un verrou sur la porte du dortoir.
- Occulter les lucarnes des portes des salles ( film occultant qui permet de ne pas voir à l'intérieur mais de garder la visibilité sur l'extérieur), de même pour les surfaces vitrées donnant sur la cour et la fenêtre du dégagement/issue de secours de l'étage.

### 2. En élémentaire :

-Occulter l'espace cour élémentaire par la pose d'un brise vue sur le grillage.

-Déplacer les rangements à vélo et veiller à ce que personne ne se gare ni devant l'entrée parking classe n°3 et ni devant le portillon d'accès à la mairie.

Une réflexion doit être menée sur les aménagements nécessaires en élémentaire si la construction du nouveau groupe scolaire n'est pas programmée :

- Déplacer le bungalow CE2 en élémentaire (cohérence du groupe scolaire + accès sécurisé pendant les travaux du restaurant scolaire + sanitaires supplémentaires)
- Réaménager le cour élémentaire en l'agrandissant côté parking (laisser la verdure, occulter le grillage ...)
- Réfectionner progressivement les locaux (les classes et équipements, les sanitaires)

## 2. Présentation des procédures de passage

- ▶ Commission de circonscription le 23 mars
- ▶ Propositions transmises le 3/04 avec le LSUN 2<sup>ème</sup> trimestre : retour le lundi 23 avril au plus tard
- ▶ Décisions transmises le 14/05 : retour le lundi 28 mai au plus tard
- ▶

# 3. Projets et sorties de fin d'année

- ▶ **De la PS au CM1** : participation au dispositif école et cinéma
- ▶ **En maternelle** : sortie de fin d'année en cours de réflexion et intervention du Grand Chalon sur le thème « je mange, je bouge » pour les MS/GS de Mme Bomont
- ▶ **Classes CP et CP/CE1** : Roadbook à Beaune ( 7 juin , Validation permis piéton et moutarderie)
- ▶ **Classe CP/CE1** : Intervention du Grand Chalon sur le thème « je mange, je bouge » et salon du livre en train
- ▶ **Classes CE1/CE2** : spectacle la grande Panthère noire en mai à la salle Jean Genet et sortie à Bibracte avec ateliers archéologiques en juin
- ▶ **Classe CM1** : sortie à Beaune ( hospices et visiotrain )
- ▶ **Classe CM2** : Fête des 100 jours le 26 mars, Foot à l'école volet sportif du 23 avril au 11 juin le lundi de 9h à 10h30 et rencontre inter-classes fin juin, Accueil des élèves de cm2 au collège le vendredi 1<sup>er</sup> juin matin (bus à réserver), Stage culturel et sportif (répétitions du spectacle, escalade , activités nature et découverte) à St Sernin du plain les 14,15,21 et 22 juin et spectacle musical les 22 et 23 juin à la Grange de Jeanne, diverses interventions en classe (sécurité internet, sncf, premiers secours...)

## 4. Questions diverses

- ▶ **Piscine** : entrées gratuites / Grand Chalon et bus financés par l'APE
- ▶ **Photo de classe le 26 avril** : un mot sera collé dans les cahiers
- ▶ Visionnage Vidéo foot à l'école
- ▶ **Mot et réponses de Monsieur le Maire** :

La population de St Léger et le nombre d'élèves n'ont cessé de progresser depuis 1997 (1333 à 1607 habitants , 6 à 9 classes). La construction du restaurant scolaire se fera en 2018/2019.

Le bungalow CE2 sera déplacé en élémentaire pour la rentrée 2018 et l'aménagement de la cour sera étudiée par la même occasion. Le projet de construction de l'école n'étant pas programmé, la réfection de l'école se fera sur quelques années (à raison de 2 classes/an).

Monsieur le Maire se dit fier des projets menés à l'école : « c'est une école qui vit et fonctionne bien » et qui permettra d'assurer l'activité du Bourg centre qui fait de St Léger une petite ville d'appui du Grand Chalon (c'est une commune active en pleine évolution).

Monsieur Leriche regrette que l'apprentissage des échecs ne soient pas proposé à l'école. Il prend note de la demande Mme Drost concernant la traversée de la route pour les CE2 qui rejoignent leurs parents au parking (Mme Roizot lui donnera réponse).